

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de membres  |    |
|--|----|
| Art L2121-2<br>code des collectivités<br>territoriales : | 35 |

LOGEMENT

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU  
CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE  
L'ASSOCIATION DE GESTION DU FICHER  
COMMUN DE LA DEMANDE LOCATIVE  
SOCIALE DU RHÔNE

Délibération : 06.2014.049

Transmis en préfecture le :

6 juin 2014

Séance du : 3 juin 2014

Compte-rendu affiché le 10 juin 2014

Date de convocation  
du Conseil Municipal : 27 mai 2014

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Philippe MASSON

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed  
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian  
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE,  
Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette  
BONTOUX, Guillaume COUALLIER (à partir du point  
5), Karine GUERIN, Bernadette VIVES-MALATRAIT,  
François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAILT,  
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale  
ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge  
BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON,  
Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-  
Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette  
PIERONI, Evan CHEDAILLE

Membres absents excusés à la séance :

Guillaume COUALLIER (jusqu'au point 4), Michel  
MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT,  
Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Pouvoirs :

Guillaume COUALLIER à Agnès JAGET (jusqu'au point  
4), Michel MONNET à Maryse JOBERT-FIORE,  
Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Isabelle  
PICHERIT à Bernadette VIVES-MALATRAIT

Membres absents à la séance :

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET**

Compte-tenu des changements intervenus suite aux dernières élections municipales, il convient de procéder au remplacement des représentants de la ville à l'assemblée générale de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône conformément aux statuts.

En effet, par délibération du 19 février 2013, le conseil municipal a approuvé la participation de la ville à la démarche du fichier commun du Rhône et a désigné Monsieur le Maire comme représentant titulaire et Madame Millet comme représentant suppléant.

Les objectifs du fichier commun sont les suivants :

- simplification des démarches pour le demandeur (demande unique auprès du guichet de son choix);
- égalité du traitement (le mêmes démarches pour tous);
- transparence (demandes clairement identifiées dans un système mutualisé);
- rationalisation et modernisation des outils de gestion (moins de demandes à enregistrer, fichier à jour des modifications et des attributions réalisées par les partenaires);
- aide au suivi des publics prioritaires;
- simplification de la production des statistiques.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉSIGNER** Madame Maryse JOBERT-FIORE en qualité de représentant titulaire de la ville au sein de l'assemblée générale de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative du Rhône;
- **DÉSIGNER** Madame Odette BONTOUX en qualité de représentant suppléant de la ville au sein de l'assemblée générale de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative du Rhône.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marylène MILLET ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour Extrait Certifié Conforme,

**Le Maire,**

